

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2010

RÉSEAUX CONSULAIRES - (n° 2388)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. Roustan

ARTICLE 4

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« rattachées »,

le mot :

« concernées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de rattachement est sans objet pour identifier les chambres territoriales de la région.